

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCAATION** : 13 Octobre 2016.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. FLIPPOT Jacky (pouvoir à M. BUF Jean-Michel), Mme AUBRY Sylvie (pouvoir à Mme SCHLADT Rita), Mme DENIEL Brigitte (pouvoir à Mme GUIHO Marie-France) et Mme ORDRONNEAU Séverine (pouvoir à M. COLIN Arnaud).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : M. Jean-Luc POINTEAU et Mme Marie-Hélène GUILLAUME.

**OBJET** : *Accueil périscolaire du Groupe Scolaire Anatole France : Tarifs 2017.*

N° 2016 / 10 / 18

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu l'avis favorable de la Commission Education – Enfance – Jeunesse et Formation du 16 Septembre 2016.*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil municipal d'appliquer une augmentation de 0,8 % des tarifs pour l'année prochaine,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir les tarifs suivants, applicable à compter du 1er Janvier 2017 :*

NOM DU TARIF	Tarifs 2017
<b>Tarifs accueil périscolaire A. France</b>	
1/4 d'heure d'accueil	QF x 0,056 % avec un minimum de 0,10 € et un maximum de 0,75 €
Majoration pour les non-allocataires CAF ou MSA	0,130 €

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 24 Octobre 2016,

Le Maire.

Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20161020-CM-2016-10-18-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2016  
Date de réception préfecture : 24/10/2016

